

SOFRAGI

Société Française de Gestion et d'Investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)
au capital de 3 100 000 €
Ordonnance du 30 janvier 2009
784 337 487 RCS Paris

EXERCICE 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2011

ADMINISTRATEURS

Bernard THIRIET	Président Directeur Général
Jacques de PONTAC	Administrateur
Aviva Vie, représentée par Myriel PELLISSIER	Administrateur
Aviva France, représentée par Jean-Pierre SALLES	Administrateur
CPCEA, représentée par Jean-Claude GUIMIOT	Administrateur

CENSEUR

Philippe de LOGIVIERE	Censeur
-----------------------	---------

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaire : KPMG SA, représenté par Monsieur Gérard GAULTRY
Suppléant : KPMG Audit FS II, représentée par Monsieur Malcom MACLARTY

SOFRAGI

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE GESTION ET
D'INVESTISSEMENT**

**Société d'investissement à capital fixe (SICAF)
au capital de 3 100 000 €
ordonnance du 30 janvier 2009
784 337 487 RCS Paris**

EXERCICE 2011

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 30 MAI 2012**

37, avenue des Champs Élysées - 75008 PARIS

Tél. : 01 56 43 62 50

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à vos statuts, nous vous avons réunis pour vous présenter le compte-rendu des opérations de votre Société ainsi que soumettre à votre approbation son bilan au 30 décembre 2011 et les comptes de l'exercice écoulé.

I – CONJONCTURE ECONOMIQUE ET BOURSIERE

L'évolution des marchés boursiers en 2011 est très étonnante si on se réfère aux prévisions le plus généralement formulées en début d'année. Nous rappelons que l'automne 2010 avait fait l'objet de bonnes surprises avec un début de reprise américaine et une résistance des marchés européens un peu inattendue. Si on ajoute la crainte d'un début de ralentissement en Chine, on imagine très bien les évolutions qui ont été contraires aux prévisions.

Avec des nuances variables selon les places, on observe un début de l'année satisfaisant, un effondrement en Europe pendant les mois d'été, une reprise sensible en automne ; le troisième trimestre 2011, le CAC a perdu 25,12 % pendant que dans la même période, la SICAF Sofragi cédait 11,93 %, coupon réintégré. L'explication est à la fois économique et financière ; économique parce que même une reprise ne se fait pas sans une série de bonds et de rebonds surtout dans une crise aussi grave et aussi prolongée que celle initiée en 2007, financière en Asie et en Europe. La Chine a surpris par la réussite de son plan de ralentissement de l'expansion et de l'inflation ; cette réussite n'a pas permis une stabilisation du marché en dépit des fortes oscillations des cours du marché. En Europe il y a un lien incontestable entre la crise grecque et ce que les cours illustrent presque au jour le jour : incertitude sur le sort de la dette grecque, sur celui de l'Europe et de sa monnaie, remise en cause de l'euro, inefficacité du système de décision de l'Union Européenne dirigée par un couple franco-allemand lui-même souvent désuni quoique le bon usage de la diplomatie ait permis d'éviter le pire.

Paradoxalement, c'est la situation européenne qui s'explique le mieux ; sur le plan économique d'une part et sur le plan boursier d'autre part. En effet, les marchés européens ont entamé en septembre 2011 d'abord un mouvement de reprise confirmé en novembre et cette hausse s'est poursuivie au début de 2012. L'Europe conserve deux atouts, d'une part : le caractère international de son industrie et d'autre part, une capitalisation boursière relativement sous évaluée.

Evolution comparée des principales bourses mondiales durant l'exercice

	Indice au 31.12.2010	Indice au 30.12.2011	Variation sur l'exercice (en %)
Madrid (IBEX 35)	9 859,10	8 566,30	-13,11%
Milan (MIB 30)	20 173	15 089,74	-25,20%
Amsterdam (AEX)	354,57	312,47	-11,87%
Londres (FTSE 100)	5 899,94	5 572,28	-5,55%
Francfort (Dax)	6 914,19	5 898,35	-14,69%
Stockholm (OMX)	1 155,57	987,85	-14,51%
New York (DJI)	11 577,51	12 217,56	5,53%
Suisse (SMI)	6 436,04	5 936,23	-7,77%
Paris (CAC 40)	3 804,78	3 159,81	-16,95%
Monde (MSCI World \$)	1 280,07	1 182,59	-7,62%
Tokyo (Nikkei 225)	10 228,92	8 455,35	-17,34%

II GESTION DE LA SOCIETE

La structure du portefeuille a peu varié au cours de l'exercice 2011. L'exposition au marché des actions passe de **53,72 %** au 31 décembre 2010 à **50,06 %** au 30 décembre 2011. La variation de la valeur de l'action, compte tenu du coupon détaché en 2011 est de **-7,82 %**. La valeur de l'actif net de votre société estimée au cours de bourse du 30 décembre 2011 s'élève à **162 567 356,94 €** pour 100 000 actions contre 179 287 249,77 € au 31 décembre 2010 soit 1 625,67 € par action (1 \$= 0,7715 €) contre 1 792,87 € (1\$=0,74683 €) un an plus tôt. La valeur liquidative par action a relativement bien résisté en raison de l'importance des placements à court terme et de l'absence de valeurs bancaires.

Sur la base des cours de Bourse du 30 décembre 2011 de 1 245,00 €, la décote est de 23,41 % contre 19,24 % au 31 décembre 2010.

Concernant les mouvements affectant le portefeuille, il faut distinguer ceux provenant des titres détenus et ceux liés aux instruments de trésorerie en euros :

+/- Values	Achats	Ventes
—		
Titres de portefeuille 2 720 629,33	15 966 364,11	14 971 705,63
—		
Instruments de trésorerie 58 870,35	642 695 717,99	20 238 702,29

Les achats d'actions se sont élevés à 15,96 millions d'euros, les ventes à 14,97 millions d'euros.

Les opérations d'achats supérieures à un million d'euros ont été réalisées sur les titres **Amadeus, ENI SPA, Infineon Technolog.**

Viennent ensuite, compris entre 0,91 et 0,83 millions d'euros, des achats de **Lagardère, GEA Group, Carrefour, Casino Guichard** et **BMW.**

Les principales ventes (comprises entre 2,4 et 1,2 millions d'euros) ont portées sur **Michelin, Rémy Cointreau, Imerys, Arkema, Repsol** ; pour une valeur comprise entre 0,98 et 0,61 million d'euros, nous avons cédé les valeurs **STMicroelectronics, Allianz, CGG Veritas, Métro** et **ADP Promesses.**

Nous sommes restés à l'écart des obligations classiques en considérant, vu le niveau général des taux, que le risque de baisse était supérieur au risque de hausse des cours.

Les plus importantes lignes du portefeuille au 30 décembre 2011 sont :

- Pour les valeurs mobilières :

Total (4,20 %), Saint-Gobain (1,98 %), Lagardère (1,66 %), Sanofi-Aventis (1,64 %), LVMH (1,35 %), Michelin cat. B (1,26%), GDF Suez (1,01 %), Schneider (1 %), ENI (0,98 %) et Air Liquide (0,94 %).

- Pour les instruments de trésorerie sous forme de Sicav ou de billets de trésorerie :

La Sicav BNP Mone Etat (8,32 %), les billets de trésorerie BTF (32,43 %).

III - COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice 2011 vous sont présentés comme ceux de l'exercice précédent : Bilan, Compte de Résultat et Annexe.

Le montant des charges de gestion financière s'élève à 1 057 771,50 € soit 0,60 % du capital et des Réserves, les autres charges d'administration et de gestion courante représentent 0,12 % du Capital et des Réserves. Le montant global des charges de 1 228 133,17 € TTC représentant quant à lui 0,72 % du Capital et des Réserves.

Les comptes de l'exercice font apparaître une perte nette de **-13 727 892,83 €**, contre un bénéfice net de **11 978 273 €** en 2010.

Le **revenu net du portefeuille distribuable 2011** (voir Annexe) est de 3 429 830,64 € auquel s'ajoutent les arrondis de coupons des exercices précédents de 1 772,90 €.

Au Total 3 431 603,54 €

Et par action : **34,3160 €**

Le **dividende global de 3 431 603,54 €**, en application de la réglementation régissant les SICAF ne pourra être distribué en raison du résultat négatif de SOFRAGI. Le résultat vient en déduction des réserves statutaires.

La répartition des trois exercices précédents est la suivante :

Exercice	Dividende	Crédit d'impôt	TOTAL
2008	55,37 €		55,37 €
2009	48,66 €		48,66 €
2010	29,92€		29,92€

IV – PROFIL DE RISQUE

La SICAF SOFRAGI est destinée à des investisseurs souhaitant optimiser le potentiel de leur placement à long terme en s'exposant principalement sur les marchés actions, obligations et monétaires.

Votre épargne sera investie dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, de tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

Risque de perte en capital : la SICAF ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital investi initialement investi ne sont pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés sur lesquels la SICAF intervient. Il existe un risque que la SICAF ne soit pas investie à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. La valeur liquidative de la SICAF peut ne pas monter en phase avec ces marchés.

Risque de marché actions : la SICAF peut, à tout moment, être exposée au risque actions (100% maximum) via l'utilisation d'actions en direct et/ou d'instruments financiers à terme et/ou d'OPCVM. Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif pouvant avoir un impact sur la SICAF. La SICAF pouvant par ailleurs investir dans des sociétés sans restriction de capitalisation, elle pourra investir de ce fait dans des sociétés de petites capitalisation.

Risque de taux : Les fluctuations des instruments obligataires détenus directement (titres en direct) ou indirectement (via des OPCVM) en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différences peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAF.

Risque de crédit : Le risque de crédit mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créances et instruments du marché monétaire dans lesquels est investie la SICAF baissera ainsi que sa valeur liquidative. Par ailleurs, l'utilisation possible de titres « Haut rendement/ High Yield », négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières réglementées européennes, pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de change : la SICAF peut investir dans des instruments financiers libellés dans une autre devise que l'euro dans la limite de 100% de l'actif ; elle est donc exposée aux variations des taux de change. Par exemple, si la valeur d'une devise diminue par rapport à l'euro, la valeur des instruments financiers libellés dans cette devise qui rentrent dans la composition du portefeuille baisse, et la valeur de la SICAF s'en trouve diminuée.

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans les pays émergents : La SICAF peut investir dans des instruments financiers issus des marchés émergents. Il existe un risque lié à ces investissements car les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Les risques énumérés ci-dessus ont peu de chance de frapper Sofragi. En revanche, la politique très prudente de sélection des risques, de maintien d'une fraction importante de liquidité comporte un autre aléa : celui en cas de forte hausse de gagner moins que la moyenne des sociétés d'investissement SICAF et SICAV.

V - ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Le cours de bourse de SOFRAGI est passé de **1 448,00 €** le 31 décembre 2010 à **1 245 €** le **30 décembre 2011**.

Les cours en fin de mois, au jour de la valorisation, ont été les suivants:

Janvier	1 415,00 €	Juillet	1 305,00 €
Février	1 456,01 €	Août	1 190,00 €
Mars	1 459,99 €	Septembre	-
Avril	1 450,00 €	Octobre	1 180,00 €
Mai	1 425,00 €	Novembre	1 045,00 €
Juin	1 421,00 €	Décembre	1 245,00 €

Les transactions mensuelles répertoriées par EURONEXT ont été les suivantes :

Janvier	77	Juillet	30
Février	43	Août	13
Mars	30	Septembre	-
Avril	52	Octobre	11
Mai	40	Novembre	73
Juin	69	Décembre	84

soit au total 522 titres échangés durant l'exercice 2011 contre 2 462 en 2010.

Nous vous soumettons comme les années précédentes une résolution autorisant SOFRAGI à intervenir sur son propre titre, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce ; celle donnée par l'assemblée de 2010 n'ayant pas été utilisée.

VI - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration de SOFRAGI s'est réuni :

- le 21 janvier 2011 afin d'approuver le document d'information de SOFRAGI suite à l'ordonnance 2009-107 du 30 janvier 2009.
- le 15 mars 2011 afin d'approuver des comptes annuels de l'exercice 2010.
- le 17 mai 2011 suite au report de l'Assemblée générale ordinaire annuelle.
- le 30 juin 2011 suite à l'Assemblée générale annuelle ordinaire tenue le même jour.
- le 25 août 2011 afin d'approuver les comptes semestriels.

VII - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société.

1) Rémunérations et avantages perçus

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Bernard THIRIET, Président et directeur général

- Rémunération versée par la Société : 4 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

Monsieur Jacques de PONTAC, administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

AVIVA France, administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

AVIVA Vie, administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

CPCEA, administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

Les membres du Comité d'Audit reçoivent une rémunération supplémentaire de 1 000 € au titre de leur fonction sous réserve de leur assiduité.

2) Mandats et fonctions exercés

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par les mandataires sociaux durant l'exercice :

Monsieur Bernard THIRIET, Président et directeur général

- Président directeur général de la SICAV Betelgeuse
- Président directeur général de la SICAV Europe Israël croissance
- Directeur général et administrateur de la SICAV Thiriet Patrimoine
- Directeur général de la SICAV Victoire Sirius
- Président de la SICAV Aviva Diversifié
- Censeur de la SICAV Aviva Oblig International
- Administrateur de la sicav AMUNDI Oblig Internationales
- Représentant permanent de la société Aviva Assurances, administrateur de la SICAV Aviva Oblirea
- Représentant permanent de la société Aviva Assurances, administrateur de la SICAV Aviva Convertibles
- Représentant permanent de la société Aviva Vie, administrateur de la SICAV Aviva Sécurité Europe
- Représentant permanent de la société Aviva Vie, administrateur de la SICAV Aviva Europe
- Censeur de la SICAV Optilia Diversifiée
- Président directeur général et administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Censeur de la SICAV UNIHOCHE
- Censeur de la SICAV VIP CONSEILS
- Administrateur de l'association AFER

Monsieur Jacques de PONTAC, administrateur

- Membre du directoire d'Opti Gestion
- Membre du conseil de surveillance de GUYENNE ET GASCOGNE
- Président, directeur général et administrateur de la SICAV Optilia Diversifiée
- Président, directeur général et administrateur de la SICAV Optilia Pythagore Europe
- Administrateur de la SICAF SOFRAGI

Monsieur Jean-Pierre SALLES

- Représentant permanent de la société d'AVIVA France, administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Administrateur de la SICAV VICTOIRE SIRIUS
- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA CONVERTIBLES
- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL
- Administrateur de la SICAV AVIVA PATRIMOINE
- Administrateur de la SICAV AVIVA SECURITE EUROPE

Madame Myriel PELLISSIER

- Représentant permanent de la société AVIVA Vie, administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Administrateur de l'AFER
- Vice Président du conseil de surveillance de Thiriet gestion

Monsieur Jean-Claude GUIMIOT

- Directeur Général Délégué de AGRICA EPARGNE SAS
- Administrateur de la SICAV OFI CONVERTIBLE
- Administrateur de la SICAV COMPAGNIE IMMOBILIERE ACOFI
- Administrateur de LA SICAV DES ANALYSTES
- Administrateur de la SICAV OPTILIA DIVERSIFIE
- Représentant permanent de la CPCEA, administrateur de MAGELLAN SICAV
- Représentant permanent de la CPCEA, administrateur d'ASTORG EUROPE ACTION SICAV
- Représentant permanent de la CPCEA, administrateur de CCR EMERGING VALOR SICAV
- Représentant permanent de la CPCEA, administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Représentant permanent d'AGRICA, administrateur de MARIANNE SICAV

Mouvements sur titres des dirigeants et de leurs proches : néant

VIII - ACTIONNARIAT

Conformément à la loi du 12 juillet 1985 et à l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons les principaux actionnaires détenant au 31 décembre 2010 plus du quart, 5^{ème}, 10^{ème}, ou 20^{ème} du capital

– Aviva Vie	55 435 actions	: 55,43 %
– Groupe AGRICA.....	23 125 actions	: 23,12 %

IX - DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément à l'article L 441-6 alinéa 9 du Code de commerce SOFRAGI s'engage à régler les sommes dues dans un délai qui ne dépassera pas quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Les sommes enregistrées en dettes correspondant pour l'essentiel à des factures à recevoir, aucune information complémentaire n'est donnée.

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L225-37 DU CODE DE COMMERCE**

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément à la Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 qui fait obligation au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des conditions de préparation, d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, je vous présente le rapport établi à cet effet.

De son côté, le Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes exposera, dans un rapport joint à son rapport sur les comptes de l'exercice clos le vendredi 30 décembre 2011, ses observations éventuelles sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et sur les autres informations prévues à l'article 225-37 du Code de commerce.

*
* *

Nous tenons à insister sur certaines caractéristiques de Sofragi, Société d'investissement à capital fixe régie par l'ordonnance du 30 janvier 2009.

L'effectif se réduit au Président qui ne perçoit pas de rémunération. Le fonctionnement de l'entreprise est intégralement sous-traité :

- la gestion financière est déléguée à la société THIRIET GESTION,
- la gestion comptable et la gestion de la vie sociale est confiée par une convention de prestations de services à CACEIS FASTNET,
- CACEIS BANK agit comme dépositaire selon les termes d'une convention de tenue de compte et de services.

Compte tenu de ces spécificités, nous avons tenté d'organiser la gestion en nous inspirant des règles qui régissent les SICAV tout en évitant une surabondance de procédures.

*
* *

1 – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Président Directeur Général du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société (Conseil d'Administration, Assemblée Générale) et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il doit en outre s'assurer de la régularité des convocations et de la tenue des réunions.

Il est constitué de :

- Monsieur Bernard THIRIET, Président et directeur général,
- Monsieur Jacques de PONTAC, administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre SALLES, représentant de la société AVIVA France, administrateur,
- Madame Myriel PELLISSIER, représentant permanent de la société AVIVA Vie, administrateur,
- Monsieur Jean-Claude GUIMIOT, représentant permanent de la CPCEA, administrateur,

Monsieur Philippe de LOGIVIERE, Censeur,

Le Conseil d'administration met en place les stratégies et les grandes orientations de gestion de la société.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises et a convoqué une Assemblée Générale Ordinaire et une Assemblée Générale Extraordinaire. Le rythme annuel se situe entre trois et quatre réunions par an depuis une vingtaine d'années.

2 – LIMITATIONS EVENTUELLES QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont, pour notre Société, confondues.

3 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE ET DE GESTION DES RISQUES

Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour but :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le cadre contractuel

La Société exerce son activité dans le cadre suivant :

- une convention de gestion financière conclue le 23 décembre 2004 avec THIRIET GESTION.
- une convention de dépositaire conclue avec CACEIS BANK (habilitée en tant que dépositaire d'OPCVM), définissant les missions que la réglementation confie expressément au dépositaire.
- une convention de prestations administratives et comptables passée avec CACEIS FASTNET mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2008.

La société n'a donc pas de personnel propre. L'ensemble de son fonctionnement est sous traité à des partenaires agréés pour l'activité qui leur est confiée.

Au plan déontologique, SOFRAGI et THIRIET GESTION sont adhérentes de l'AFG, Association Française de la Gestion Financière, qui représente les professionnels français de la gestion d'actifs. A ce titre, elle s'oblige, ainsi que le personnel qu'elle emploie, à respecter les règles déontologiques relatives à la gestion des OPCVM et à la gestion sous mandat adoptées par l'association.

Gestion financière et contrôle de son organisation

Le Président de SOFRAGI passe ses ordres à la société de gestion qui lui fournit le meilleur service, soit sur le plan de l'information financière, soit pour la qualité de ses exécutions.

Le contrôle : au sein de Thiriet Gestion, chaque ordre passé par le gérant est enregistré par l'utilisation d'un tracker électronique qui indique préalablement à la passation de l'ordre le nom du titre, sa répartition et la fourchette d'achat ou de vente.

Nous pensons qu'en nous rattachant à une société de gestion, nous sommes à peu près arrivés à bénéficier du concours technique d'un middle-office tout en gardant, au niveau du Conseil d'Administration et de son Président, une totale indépendance dans les déterminations de la politique de gestion.

Organisation de la gestion financière

Le contrôle de l'activité est exercé de manière indépendante par les différents organismes intervenant dans le fonctionnement de SOFRAGI :

De manière permanente par :

La société de gestion est dotée d'un Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne et d'une équipe de contrôle interne. Il procède à l'actualisation des procédures et la mise à jour du plan de contrôle interne qui prévoit notamment des missions de contrôle périodique et permanent, l'émission de recommandations et le suivi de ces recommandations. La société de gestion est également chargée de vérifier l'existence du contrôle interne existant chez le dépositaire et le valorisateur de sa cliente SOFRAGI.

Depuis 2009, par :

Le comité d'audit a été créé le 11 mars 2009, les membres sont :

M. **Jacques de Pontac**, Président

M. Jean-Claude Guimiot

M. Jean-Pierre Salles

Une réunion du comité a eu lieu le 21 octobre 2011.

Le comité d'audit a procédé à une première revue des procédures à l'issue de laquelle il a rédigé un rapport.

Le code de déontologie professionnelle

Le code de déontologie interne détaille les règles et dispositions de déontologie professionnelle de la société de gestion, dont le règlement de déontologie de l'AFG fait partie intégrante.

Il est notamment précisé l'obligation de respect de ces règles, dont quelques-unes sont rappelées ci-après :

- . Prévenir et éviter les conflits d'intérêt avec les clients et s'interdire des pratiques ou des opérations susceptibles d'altérer son jugement et sa liberté de décision
- . Eviter la divulgation ou l'utilisation d'informations confidentielles ou non encore portées à la connaissance du public
- . En aucun cas, les collaborateurs ne peuvent percevoir d'un tiers une rétribution, sous quelque forme que ce soit, du fait des informations qu'ils détiennent ou des opérations de marché qu'ils effectuent.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur rappelle également certaines dispositions déontologiques dans son article 9 Déontologie professionnelle.

Le contrôle du dépositaire

Le dépositaire est choisi sur une liste d'Etablissements arrêtée par le Ministre chargé de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Comme la société de gestion, le dépositaire doit agir au bénéfice exclusif des porteurs.

L'instruction AMF du 9 novembre 1993 vise à formaliser les conditions de transparence et de sécurité liées aux fonctions dévolues au dépositaire. Ce dernier doit présenter des garanties suffisantes en ce qui concerne son organisation, ses moyens techniques et financiers, l'honorabilité et l'expérience de ses dirigeants, prendre les dispositions propres à assurer la sécurité des opérations et agir de façon indépendante envers la société de gestion et la SICAF.

Le contrôle du valorisateur

La gestion administrative et comptable de SOFRAGI est confiée à CACEIS FASNET depuis le 1^{er} janvier 2008. Elle consiste en :

- la comptabilisation de tous les mouvements affectant l'actif ou le passif
- la comptabilisation de toutes les charges ou produits affectant les résultats
- la comptabilisation des positions de hors-bilan
- la répartition des frais de gestion entre les intervenants et leur comptabilisation

- le calcul et la diffusion des valeurs liquidatives
- la gestion administrative et l'accomplissement des formalités avec l'Autorité des marchés financiers
- la mise à jour des documents réglementaires et/ou d'information des porteurs.

Le valorisateur a mis en place des procédures relatives à son processus opérationnel.

4 – SPECIFICITES DE L'EXERCICE 2011

Le conseil s'est réuni plus souvent que d'habitude afin de préparer les documents nécessaires à l'application de l'ordonnance du 30 janvier 2009, notamment la modification des statuts et un document mis à la disposition des porteurs. Ces dossiers ont été soumis à un Conseil d'Administration et à une Assemblée Générale tenues en janvier 2011 et disponibles depuis le 31 janvier 2011.

Compte tenu de la brièveté de ce délai et du caractère peu développé des nouvelles SICAF, il ne nous a pas été loisible de soumettre ces documents à l'AMF, voire de débattre des modifications qui nous seraient demandées. Nous nous sommes appliqués, vu la concision des textes, à insister sur la liberté historique de gestion aussi bien géographique que sectorielle en invoquant le fait que la gestion avait eu des priorités changeantes dans le temps : actions américaines dans les années 60, valeurs d'actifs au cours des 15 années suivantes, jumelées avec une accumulation d'obligations de durée longue ; les incertitudes politiques et monétaires nous ont conduit à privilégier le court terme depuis 10 ans. Cette politique a considérablement protégé la valeur de la SICAF dans les baisses violentes ; en revanche elle ne nous a pas toujours permis de profiter pleinement des reprises plus ou moins techniques des marchés.

Le Président

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

SOFRAGI

Déclaration de la personne responsable

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle de l'évolution des événements importants survenus pendant l'exercice et de leur incidence sur les comptes annuels, des principaux risques sur l'exercice et incertitudes auxquelles elles sont confrontées et des principales transactions entre parties liées.

Le 30 janvier 2012
Bernard THIRIET
Président Directeur Général



RAPPORT DU COMITE D'AUDIT

Contrôle du : 21 octobre 2011 à 15h dans les locaux de la société
 Présents : Jacques de Pontac, Jean-Claude Guimiot, Jean-Pierre Salles et Bernard Thiriet.
 Code ISIN FR0000030140
 Dénomination SOFRAGI
 Forme juridique SICAF
 Classification : Diversifié sans indice de référence

 Société de gestion THIRIET GESTION
 Gérant financier B. Thiriet et B. Cohen

Valorisation réalisée par CACEIS banque, vérifiée par M. Degret et validée par les gérants

1. Contrôle de la performance

Objectif : vérifier que la performance servie aux porteurs est en phase avec l'indicateur de référence.

Le comité s'est assuré de la publication régulière de la valeur liquidative de la Sicaf sur le site sofragi.fr.

Le portefeuille est investi majoritairement en actions françaises, en obligations, en monétaires et en valeurs étrangères.

Indicateur de référence mentionné dans le prospectus ou la notice : Néant
 Performance de l'indice de référence depuis le 1^{er} janvier : Néant

Calcul de la performance de la SICAF

Valeur liquidative au 31/12/2010 :	1 792,87 €
Valeur liquidative à la date du 30/09/2011 :	1 591,39 €
Performance de la SICAF depuis le 1 ^{er} janvier :	-11,24 (-9,76 avec coupon)

2. Turn-over du portefeuille hors trésorerie

Objectif : vérifier que le taux de turn-over n'est pas trop élevé ou, dans le cas contraire, qu'il sert les intérêts des porteurs par une sur-performance par rapport à l'indice de référence.

Calcul du turn-over de la SICAF

Total flux (achats + ventes de titres en valeur absolue) [a]	30 938 000
Total souscriptions + rachats (en valeur absolue) [b]	Néant
Portefeuille début de période [c]	179 287 000
Portefeuille fin de période [d]	162 567 000
Portefeuille moyen [e]=([c]+[d])/2	
Turn-over à la date du contrôle {[a]-[b]} / [e]	< 20 %
Turn-over annualisé	18,10

3. Eligibilité des instruments financiers

Objectif : vérifier que les instruments en portefeuille sont autorisés par la réglementation

La liste des instruments autorisés est la suivante en l'absence de réglementation:

- Actions des pays de la communauté européenne admises à la négociation sur un marché réglementé européen
- Actions étrangères cotés sur les marchés US et asiatiques.
- Obligations libellées en euro et titres participatifs
- OPCVM
- Options produits dérivés
- Liquidités
- Non coté *

* Sur le non coté, le comité souhaite que la gestion reste à l'écart de ces valeurs et des opérations ne bénéficiant pas des informations nécessaires et suffisantes.

4. Contrôle des ratios réglementaires

Objectif : vérifier que les ratios réglementaires sont respectés.

Liste des principaux ratios réglementaires (pour OPCVM standards)

Mise en oeuvre au sein de l'OPCVM à la date du contrôle

Dépôts auprès d'un même établissement < 20%
Liquidités détenues à titres accessoire
Titres d'une même entité <10%
Titres d'un même groupe émetteur <20%
La somme des émetteurs dépassant 5% <40%
Emprunts publics et assimilés d'un même émetteur <35% .../...
.../... ou jusqu'à 100% si au moins 6 émissions dont aucune > 30%
OPCVM coordonnés ou conformes à la directive OPCVM <10%
OPCVM non compatibles avec la Directive OPCVM et fonds de fonds <50%
Ratio d'emprise sur un même émetteur <10%
Emprunt d'espèces < 10%

NB : Il existe des ratios spécifiques pour les OPCVM d'OPCVM, les OPCVM indiciels, les OPCVM à formule et les OPCVM réservés à certains investisseurs (ARIA, contractuels, FCPR, FCPE...)

Conclusion : ratios respectés

5. Contrôle des contraintes d'investissement propres à l'OPCVM

Objectif : vérifier que contraintes d'investissement mentionnées dans le prospectus ou la notice sont respectées.

Liste des contraintes propres à l'OPCVM

Mise en oeuvre au sein de l'OPCVM à la date du contrôle

Opérations d'acquisition temporaires d'instruments financiers (prises en pension) jusqu'à 100%
Risque de taux : sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt entre -5 et +5
Instruments dérivés dans un but de couverture ou d'exposition maxi 100%

6. Contrôle des ordres de bourse

Objectif : Vérifier que les procédures internes sont respectées (pré-affectation, horodatage, séparation gestion collective, pas de gestion individuelle) et que les conditions tarifaires sont conformes à l'information fournie aux porteurs.

Les ordres de bourse sont passés électroniquement
Les intermédiaires financiers qui ont exécuté les ordres sont tous référencés par M. Thiriet.
Les frais facturés à la SICAF sont conformes à la tarification mentionnée dans le prospectus :
Soit bourse française : 0.10/0.30% HT maximum, bourse étrangère : 0.10/0.30% HT maximum.

Conclusion : conformes

7. Contrôle de l'information destinée aux porteurs de parts

Objectif : vérifier que l'information destinée aux porteurs est exacte et non mensongère et vérifier qu'elle est disponible facilement

Les informations sont disponibles sur le site internet de la société www.sofraqi.fr .
Le rapport annuel est obligatoire pour une société cotée sur un marché réglementé.

8. Règles d'évaluation des actifs

Objectif : vérifier que les règles de calcul de la VL sont respectées

- Entrées et sorties comptabilisées sur la base du prix d'acquisition frais exclus : oui
- Obligations et Actions européennes valorisées au cours de clôture : oui
- Titres étrangers au dernier cours connu : oui
- OPCVM valorisés à la dernière VL connue : oui
- TCN – 3 mois valorisés en linéaire au taux de négociation : oui
- TCN > 3 mois valorisés au prix du marché : oui

Conclusion : normale

9. Frais de gestion et commissions

Objectif : vérifier que les frais de gestion facturés à l'OPCVM sont conformes à l'information fournie aux porteurs

Il faut distinguer :

- I. Les frais de gestion forfaitaire avec un plafond de 0.60% HT de l'actif net
- II. Les frais de gestion administrative et comptable avec un plafond de 0.40% HT de l'actif net et sur justificatif

Frais de gestion maximum prévus sur la notice :

Frais de gestion réellement prélevés : voir rapport annuel

Commission de rachat (d'après notice) : sans objet

Commission de rachat perçue (en % des rachats) : sans objet

Commission de souscription (d'après notice) : sans objet

Commission de souscription perçue (en % des souscriptions) : sans objet

11. CONCLUSION GENERALE

Recommandations du Comité

- Le comité souhaite que soit précisée la politique mise en œuvre quant à l'exercice des droits de vote.
- Le comité attire l'attention sur une note de l'AFG rappelant la nécessité de respecter les accords d'Oslo et d'Ottawa (mines antipersonnel et armes à sous-munitions).
- Le comité souhaite savoir si la société a souscrit des contrats d'assurances afin de protéger les administrateurs et les fonctionnels dans le cadre de leur activité.

Remarques du Comité

Le comité constate que l'opération Nanomotion a été soldée dans les conditions qui avaient été préconisées par les administrateurs.

Le comité s'inquiète de la faible liquidité du titre et des variations importantes générées par les achats et les ventes de faibles volumes. Il constate également que la décote élevée (environ 30 % à ce jour) paraît disproportionnée par rapport à la qualité de l'actif et à la forte proportion de « liquidités » détenue (48%).

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

SOFRAGI

Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

Rapport du commissaire aux comptes, établi
en application de l'article L. 225-235 du Code
de commerce, sur le rapport du président du
conseil d'administration de la société
SOFRAGI

Exercice clos le 31 décembre 2011
SOFRAGI – Société Française de gestion et d'investissement –
Société d'investissement à capital Fixe (SICAF)
37, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Ce rapport contient 3 pages
Référence : GG-122-007



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

SOFRAGI

Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital Fixe (SICAF)

Siège social : 37, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS
Capital social : €. 3100 000

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société SOFRAGI

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOFRAGI et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration , établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris la Défense, le 4 avril 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Gérard Gaultry
Associé



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

SOFRAGI

Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital Fixe (SICAF)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

SOFRAGI

Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital Fixe (SICAF)
37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

Ce rapport contient 18 pages

Référence : GG-122-005

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92923 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

SOFRAGI
Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital Fixe (SICAF)

Siège social : 37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris
Capital social : €3 100 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOFRAGI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance,
inscrits au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note sur les méthodes d'évaluation figurant dans l'annexe expose les règles et méthodes comptables spécifiques retenues par la SICAF.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons notamment vérifié la correcte application des méthodes d'évaluation retenues pour les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.



SOFRAGI
Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital Fixe (SICAF)
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
4 Avril 2012

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 4 avril 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Gérard Gaultry
Associé



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

SOGRAGI

Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2011
SOFRAGI – Société Française de gestion et d'investissement –
Société d'investissement à capital Fixe (SICAF)
37, avenue des Champs Elysées -75008 PARIS
Ce rapport contient 3 pages
Référence : GG-122-006



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

**SOFRAGI – Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital Fixe (SICAF)**

Siège social : 37, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS
Capital social : € . 3 100 000

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements
réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225.31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce.



CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE


Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- avec la société THIRIET GESTION ;
- nature : Convention de gestion financière
- montant des sommes comptabilisées en charge au titre de l'exercice 2011 : €. 1 057 771,5.

Paris La Défense, le 4 avril 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Gérard Gaultry
Associé

RESOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 mai 2012

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, les comptes annuels de l'exercice 2011.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration concernant l'affectation du résultat et la non distribution de coupon pour l'exercice 2011.

Du fait du résultat négatif de l'exercice (-13 727 892,83€) et conformément à la réglementation, aucun dividende ne pourra être distribué aux actionnaires dont les titres sont inscrits en compte. Ce résultat vient en déduction des réserves statutaires.

Les répartitions au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes:

Exercice	Dividende	Crédit d'impôt	TOTAL
2008	55,37 €		55,37 €
2009	48,66 €		48,66 €
2010	29,92 €		29,92 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, en approuve les conclusions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, renouvelle l'autorisation, donnée au conseil par l'assemblée générale ordinaire de 2012, d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans les conditions prévues à l'article L 225-209 du Code de commerce et en outre, selon les nouvelles modalités suivantes:

- le prix d'achat ne pourra pas dépasser 2 100 € par actions.
- le prix de vente devra être au moins égal à 686 € par actions.
- le nombre d'actions à acquérir ne pourra pas dépasser 10 000 actions.
- cette autorisation est accordée jusqu'au 24 novembre 2013

Le conseil d'administration précisera ces modalités quand il décidera de procéder au lancement effectif du programme de rachat autorisé par la présente assemblée, et publiera, le cas échéant, le descriptif du programme avant sa mise en œuvre.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités prescrits par la loi.

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

BILANS COMPARES AU 30 DECEMBRE 2011

	2011	2010
ACTIF		
I- ACTIF IMMOBILISE		
.Autres immobilisations corporelles		
-Matériel de bureau	-	-
-Amortissements	-	-
	-	-
.Autres immobilisations financières		571,68
(1)		571,68
II- ACTIF CIRCULANT		
.Autres créances		658 041,05
.Valeurs mobilières de placement	182 047 109,48	178 681 537,65
-Provision pour dépréciation des valeurs mobilières	-26 106 802,61	-6 569 506,97
-Liquidation		
-Coupons à recevoir	12 539,06	9780,61
	155 952 845,93	172 779 852,34
.Disponibilités		
-Caisse et banques en EUR	5 839,29	193 486,41
-Banques en devises	7 067 712,96	6 755 616,75
-Intérêts à recevoir		
	7 073 552,25	6 949 103,16
.Charges constatées d'avance		
	163 026 398,18	179 728 955,50
TOTAL ACTIF	163 026 398,18	179 729 527,18

BILAN PASSIF AU 30/12/2011 EN EUR

	2011	2010
I - Capitaux propres		
Capital	3 100 000,00	3 100 000,00
Primes apport et fusion	1 583 421,84	1 583 421,84
Réserve légale	598 362,39	598 362,39
Autres réserves	171 013 259,72	138 665 081,28
Report à nouveau	205,82	884,17
Report à nouveau exceptionnelle		23 361 227,09
Report à nouveau des lots et primes		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-13 727 892,83	11 978 273,00
	162 567 356,94	179 287 249,77
II – PROVISION POUR CHARGES A PAYER		
III – DETTES		
Dettes auprès des Etablissements de Crédit		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	459 041,24	442 277,41
	459 041,24	442 277,41
Total du passif	163 026 398,18	179 729 527,18

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2011 EN EUR

	2011	2010
CHARGES		
I-CHARGES D'ADMINISTRATION ET GESTION		
.Autres achats et charges externes	1 228 133,17	1 029 467,36
.Impôts, taxes et versements assimilés		
.Salaires et traitements		
.Autres charges de gestion		
.Dotation aux amortissements		
.Reprise provisions sur exercices antérieurs		
(I)	1 228 133,17	1 029 467,36
II-CHARGES FINANCIERES		
(II)		
III-CHARGES EN CAPITAL		
.Pertes de change	89 751,06	160 830,02
.Charges nettes sur cessions de V.M.P	1 203 785,07	1 577 175,06
.Dotation aux provisions	19 537 295,64	
(III)	20 830 831,77	1 738 005,08
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	22 058 964,94	2 767 472,44
RESULTAT DE L'EXERCICE	-13 727 892,83	11 978 273,00
TOTAL DEBIT	8 331 072,11	14 745 745,44

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2011 EN EUR

	2011	2010
PRODUITS		
I-REVENUS DISTRIBUALES		
.Revenus des V.M.P	4 645 151,88	4 018 065,64
.Autres produits financiers	12 811,93	1 834,64
(I)	4 657 963,81	4 019 900,28
II-BENEFICE EN CAPITAL		
.Gain de change	418 560,68	727 002,63
.Produits nets sur cessions de V.M.P	3 254 547,72	3 900 410,56
.Reprise provisions pour dépréciation des V.M.P		6 098 431,97
.Revenus des lots et primes		
(II)	3 673 108,30	10 725 845,16
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	8 331 072,11	14 745 745,44
TOTAL CREDIT	8 331 072,11	14 745 745,44

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La SOFRAGI est une Société anonyme régie par l'ordonnance n° 2009-107 du 30 janvier 2009 relative aux sociétés d'investissement à capital fixe, aux fonds fermés étrangers et à certains instruments financiers.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Le bilan et le compte de résultat ont été établis et présentés conformément aux règles et obligations comptables résultant

- de la loi 83-353 du 30 avril 1983 et du décret 83-1020 du 29 novembre 1983 et de ses textes subséquents ;
- du règlement 99-03 du 29 avril 1999 du CRC portant approbation du nouveau plan comptable général
- des règles spécifiques aux sociétés d'investissements à capital fixe.

Les frais d'acquisitions et de cessions des valeurs mobilières de placement sont inclus dans la valeur comptable des titres de placement.

Les titres en portefeuille sont évalués sur la base du cours du jour à la date d'inventaire et non du cours moyen du mois.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement lorsque globalement, la valeur boursière globale du portefeuille-titres est inférieure à sa valeur comptable.

Les intérêts sur obligations courus et non échus ne sont pas comptabilisés en produits à recevoir et sont retenus dans l'évaluation boursière.

Le montant des frais généraux ne doit pas excéder 1% du capital et des réserves.

Il y a exonération d'impôt sur les sociétés si la totalité des revenus du portefeuille, sous déduction des frais généraux, est distribuée.

La loi n° 2010-1657 du 27/12/10 de finances a précisé le régime fiscal des SICAF. Les SICAF sont exonérées d'impôt sur les sociétés pour leurs revenus comme pour leurs plus-values, à condition que leurs bénéfices distribuables soient intégralement répartis. En cas de résultat négatif aucun coupon ne peut être distribué.

L'actualisation des cours des devises a été réalisée suivant le cours du 31 décembre 2011. Le gain ou perte latent a été comptabilisé en résultat capitalisable.

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT BILAN ACTIF

Valeurs mobilières de placement: l'état du portefeuille-titres annexé fait ressortir la valeur comptable et la valeur boursière au 30 décembre 2011.

Produits à recevoir:

- Coupons à recevoir détachés, mais non encaissés au 30 décembre 20110€.

BILAN PASSIF

Résultat de l'exercice : conformément à l'application du nouveau plan comptable général, il n'est pas fait distinction du **revenu net du portefeuille distribuable 2011**, lequel entre dans la catégorie des « résultats courants ». Il y a donc lieu de séparer les « revenus distribuables » des autres produits, sous déduction des charges d'exploitation, soit :

- Revenus des valeurs mobilières et solde des Autres Produits	4 657 963,81
- Charges d'Administration & de Gestion et Charges Financières	<u>1 228 133,17</u>
= revenu net du portefeuille distribuable 2011	3 429 830,64

Dettes:

- Autres dettes : charges d'exploitation..... 459 041,24

COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et charges nets sur cessions des valeurs mobilières de placement sont calculés sur la base du prix de revient moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est calculée, lorsque, globalement, la valeur boursière du portefeuille titres est inférieure à sa valeur comptable. A ce titre, une dotation aux provisions pour dépréciation du portefeuille titre a été constatée pour un montant 19 537 295,64 €.

À titre d'information, le montant des intérêts courus non échus s'élève à **539 971,54 €** Les charges d'administration sont essentiellement constituées des charges de gestion dont le montant est égal à 0,6% H.T. du montant du capital et des réserves.

DÉTAIL DES REVENUS ET PRODUITS NETS SUR CESSIONS DES VMP PAR NATURE DE TITRES

Revenus		Plus et moins valeurs nettes sur cessions	
Actions	3 167 869,93 €	Actions	2 699 789,52€
Obligations	888 994,21 €	Obligations	-141 075,00€
Instruments financiers	588 287,74 €	OPCVM	61 370,35 €
		Produits dérivés	-28 945,00 €
Autres	12 811,93 €	Autres	7,35€
TOTAL	4 657 963,81€	TOTAL	-2 591 147,22€

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La composition du capital au 30 décembre 2011, à savoir 100 000 actions ordinaires de 31 € non amorties, n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les autres mentions obligatoires ne figurant pas dans la présente annexe ne sont pas applicables à notre Société.

INDICATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes de SOFRAGI sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société AVIVA France.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011 s'élèvent à 15 548€ T.T.C pour leur mission de commissariat aux comptes et de certification des comptes annuels.

ÉTAT DU PORTEFEUILLE-TITRES AU 31 DECEMBRE 2010

ETAT DU PORTEFEUILLE AU 30 DECEMBRE 2011

QUANTITE OU NOMINAL	VALEURS	PRIX DE REVIENT EN EUROS	VALEUR BOURSIERE EN EUROS
		GLOBAL	GLOBAL
	VALEURS FRANCAISES		
	OBLIGATIONS A TAUX FIXES		
	FONDS D'ETAT Français		
32 000,00	OAT 4.00% 25/04/14	31 908,47	35 071,51
32 000,00	OAT 3.5% 25/04/15	30 788,47	34 890,87
32 000,00	OAT 3.25% 25/04/16	29 956,47	34 626,55
32 000,00	OAT 3.75% 25/04/17	30 916,47	35 373,59
		123 569,88	139 962,52
	OBLIGATIONS CONVERTIBLES		
2 500	BULL 2.25% 01/05 CV	39 375,00	5 350,00
		39 375,00	5 350,00
	TITRES PARTICIPATIFS Français		
2 640	RENAULT TPA 83-84	1 176 870,27	765 732,00
		1 176 870,27	765 732,00
	TOTAL DES OBLIGATIONS	1 339 815,15	911 044,52
	ACTIONS FRANCAISES		
7 650,00	AB SCIENCE PROMESSE	96 772,50	45 288,00
20 000,00	ACCOR	686 565,89	391 700,00
19 197,00	ADP PROMESSES	1 021 765,84	1 017 441,00
96 000,00	AIR FRANCE KLM	1 814 512,59	381 408,00
16 000,00	AIR LIQUIDE	1 002 806,52	1 529 440,00
100 000,00	ALCATEL - LUCENT ACT	452 691,40	120 700,00
13 000,00	ALES GROUPE	258 654,85	146 900,00
37 917,00	ALSTOM	1 576 580,70	888 395,31
2 000,00	ALTRAN TECHNOLOGIES	60 912,54	5 600,00
10 000,00	AUREA	116 372,31	50 500,00
15 275,00	AXA	437 843,22	153 437,38
23 200,00	BNP PARIBAS	813 157,15	704 120,00

20 286,00	BOUYGUES	703 453,04	493 862,67
50 000,00	BULL REGPT	264 775,90	143 000,00
43 000,00	CARREFOUR	1 715 414,49	757 445,00
15 500,00	CASINO GUICHARD	1 044 573,02	1 008 740,00
15 500,00	CHRISTIAN DIOR	944 076,76	1 419 955,00
1 079,00	CIC CAT.A	127 476,63	108 439,50
2 102,00	COFITEM-COFIMUR	127 765,63	178 648,98
9 500,00	CS CION ET SYS.	557 990,52	23 370,00
110 000,00	DANE ELEC MEM	537 658,56	36 300,00
27 558,00	DANONE	859 729,68	1 338 492,06
23 500,00	DYNACTION	617 728,85	143 350,00
20 000,00	EDENRED	18 800,00	380 400,00
18 126,00	EDF	711 395,88	340 768,80
7 500,00	ELECTRICITE DE STR	1 317 969,04	765 000,00
7 500,00	ENTREP.CONTRACTING	498 601,48	498 675,00
2 100,00	ERAMET	552 164,75	198 450,00
13 500,00	ESI GROUP	604 656,35	180 765,00
5 590,00	ESSILOR INTL	142 964,25	304 934,50
5 500,00	FAURECIA	122 441,06	80 575,00
2 000,00	FONC.FIN.PARTICIP.	110 531,50	61 260,00
880,00	FPF ACT. PROV. OPF	99 440,00	95 920,00
75 000,00	FRANCE TELECOM	1 444 134,42	910 125,00
700,00	GAUMONT	45 869,85	29 540,00
78 070,00	GDF SUEZ	2 709 546,69	1 648 838,40
9 000,00	GFI INFORMATIQUE	318 844,37	20 430,00
8 766,00	GL EVENTS	293 372,16	121 847,40
2 898,00	GRP EUROTUNNEL REGRO	24 204,78	15 243,48
370 000,00	HAVAS	1 250 731,49	1 176 970,00
34 000,00	HOTEL REGINA PARIS	1 101 621,03	851 020,00
26 000,00	IMERYS EX IMETAL	1 147 442,94	925 340,00
13 300,00	IMMOB. DASSAULT	349 125,00	224 770,00
20 000,00	IPSEN	545 175,22	485 000,00
25 000,00	LAFARGE	1 383 706,34	679 000,00
132 047,00	LAGARDERE	4 092 062,09	2 693 758,80
933,00	LAURENT-PERRIER GROU	35 460,51	67 633,17
20 000,00	LVMH	1 294 388,19	2 188 000,00
40 000,00	MAUREL & PROM	697 705,69	470 400,00
40 000,00	MAUREL PROM NIGERIA	83 200,00	78 000,00
319,00	MERCIALYS	6 778,74	7 943,10
44 857,00	MICHELIN CAT.B	2 019 876,60	2 048 843,48
18 890,00	MR BRICOLAGE	409 201,19	174 543,60
18 000,00	NEXANS SA	1 364 765,88	721 800,00
3 000,00	NRJ GROUP	42 712,67	20 220,00
10 000,00	PAGESJAUNES	191 577,28	28 050,00
87 288,00	PEUGEOT	2 751 044,42	1 057 057,68
881,00	PROLOGUE RGPT -B-	226 545,60	907,43
18 838,00	PUBLICIS GROUPE SA	627 776,40	669 596,71
15 000,00	REMY COINTREAU SA	542 986,24	931 350,00
2 000,00	ROBERTET	182 264,25	240 000,00
108 674,00	SAINT-GOBAIN	3 271 454,46	3 223 814,21
2 000,00	SALVEPAR	118 225,34	121 800,00
2 400,00	SAMSE	136 123,01	133 560,00

47 005,00	SANOFI	2 681 542,72	2 667 533,75
40 000,00	SCHNEIDER ELECT SA	1 132 996,78	1 627 200,00
4 155,00	SCOR SE REGROUPEMENT	1 290 950,19	75 039,30
8 100,00	SEQUANA	185 990,49	34 749,00
1 500,00	SPIR COMMUNICATION	190 049,51	31 860,00
750,00	ST DUPONT	7 450,48	292,50
132 286,00	SUEZ ENVIRON.COMP.	1 910 394,73	1 177 477,69
350,00	TECHNICOLOR ACT RGPT	80 225,64	406,70
24 575,00	THALES	881 755,10	599 630,00
172 840,00	TOTAL	6 630 961,87	6 827 180,00
11 363,00	TRAQUEUR	181 808,00	17 044,50
7 023,00	TRILOGIQ	200 787,57	89 964,63
57 698,00	VEOLIA ENVIRONNEM.	1 213 840,74	488 644,36
4 500,00	VERGNET	62 325,00	8 460,00
2 000,00	VETOQUINOL	42 000,00	42 400,00
32 000,00	VINCI (EX SGE)	898 353,89	1 080 320,00
75 765,00	VIVENDI	1 567 052,34	1 281 943,80
5 882,00	WENDEL	496 721,63	302 923,00
		68 381 372,43	52 311 752,89
	BONS DE SOUSCRIPTIONS		
10,00	BSA GET SA 07	-	1,63
880,00	FONC.PAR.FRA.BSA10	-	910,80
40 000,00	MAUREL & PROM BS 10	-	8 680,00
4 381,00	MR BRICOLAGE WRT 09	3 504,80	3 504,80
		3 504,80	13 097,23
	VALEURS MOBILIERES SUR LE MARCHE NON REGLEMENTE		
214 960	EGG SOLUTION	-	-
		0,00	0,00
	OPCVM Français A VOCATION GENERALE		
75	ESSOR ASIE	114 336,76	257 739,00
6 000	EUROPE ISRAEL CROIS	1 005 900,00	945 780,00
252	BNP MONE ETAT I FCP	13 480 812,79	13 530 152,16
		14 601 049,55	14 733 671,16
	TOTAL DES VALEURS FRANCAISES	84 325 741,93	67969565,80
	VALEURS ETRANGERES ACTIONS		

100 000,00	AMADEUS IT HOLDING	1 387 149,23	1 253 500,00
30 000,00	AMPLIFON SPA	191 000,88	98 160,00
64 458,00	ANSALDO STS	547 906,20	474 088,59
24 000,00	ANTICHI PELLETTIER	256 663,98	4 855,20
51 150,00	ASSICURAZ. GENERALI	1 406 286,61	594 874,50
12 000,00	A-TEC INDUSTRIES	238 627,18	10 080,00
100 000,00	AUTOSTRADA TORINO	1 456 301,08	748 500,00
200 000,00	AZ IREN SPA	384 449,90	145 500,00
13 300,00	BMW	837 535,29	688 408,00
350 000,00	CIR SPA	621 846,27	432 600,00
4 000,00	DEUTSCHE BANK AG NAM	272 188,82	117 740,00
105 000,00	DEUTSCHE POST NAMEN	1 422 948,45	1 247 400,00
12 163,00	DEXIA	184 104,59	3 612,41
990,00	DEXIA VVRP STRIP	0,00	1,98
1 000,00	DIREKT ANLAGE BANK	52 146,43	3 318,00
100 000,00	ENI SPA	1 302 195,57	1 601 000,00
70 000,00	ERG SPA	975 221,54	614 600,00
40 000,00	EUROTECH	293 123,87	52 400,00
55 000,00	FINMECCANICA	499 842,19	157 190,00
15 000,00	GBL	725 411,97	772 650,00
40 000,00	GEA GROUP	861 720,93	874 000,00
44 667,00	GILDEMEISTER	577 550,78	435 503,25
150 000,00	HERA SPA	442 945,03	165 450,00
106 730,00	IBERDROLA S.A.	861 896,97	516 466,47
19 875,00	IFI EPAR.	560 021,28	256 586,25
200 000,00	IMMSI SPA	392 407,77	112 000,00
187 000,00	INFINEON TECHNOLOG	1 162 861,78	1 087 592,00
8 000,00	ISTITUTO FINANZIARIO	221 784,25	112 480,00
110 000,00	ITALCEMENTI	1 126 436,20	501 380,00
50 000,00	ITALCEMENTI EP.NCV	730 386,30	97 500,00
3 000,00	ITALMOBIL.EPAR NCV	95 991,93	29 550,00
11 432,00	ITALMOBILIARE SPA.	491 325,24	166 449,92
8 150,00	K S NOM	309 154,61	284 598,00
1 400,00	KBC ANCORA	51 495,96	6 776,00
40 000,00	LUXOTTICA GROUP	810 857,23	868 000,00
81 818,00	PIRELLI	694 782,81	532 226,09
81 818,00	PRELIOS	0,00	6 741,80
5 000,00	PUMA AG	1 220 287,37	1 125 000,00
53 040,00	RCS MEDIAGROUP	233 907,67	35 855,04
57 109,00	ROYAL PHILIPS ELEC	1 207 745,39	929 734,52
53 000,00	SARAS RAFFINERIE	219 816,13	51 224,50
16 000,00	SAVE	187 018,64	100 400,00
5 000,00	SIEMENS AG NAMEN	359 023,28	369 700,00
350 000,00	SOPAF ORD.	255 762,10	6 720,00
700 000,00	TELECOM ITALIA ORD	1 687 450,17	581 700,00
54 080,00	TESSENDERLO	1 343 775,89	1 110 803,20
2 080,00	TESSENDERLO STRIP	0,00	124,80
30 000,00	TUI AG NOM	547 253,72	143 910,00
200 000,00	Unipol Gruppo Finan.	552 298,62	49 900,00
		30 260 908,10	19 578 850,52

TITRES PARTICIPATIFS			
1 000 000	VODAFONE Eurib3 12	1 000 700,00	1 004 926,94
		1 000 700,00	1 004 926,94
DOLLAR CANADIEN			
500	CANADIAN PACIFIC RAI	11 995,80	26 144,61
1 375	CENOVUS ENERGY	166,97	35 245,59
1 376	ENCANA CORPORATION	16 154,71	19 694,75
		28 317,48	81 084,95
DOLLAR US			
2 000,00	3M CO	107 508,39	126 339,55
900,00	ALLEGHENY TECHNO	0,00	33 250,50
3 000,00	ALTRIA GROUP	89 362,94	68 750,17
1 000,00	AMERICAN EXPRESS	28 227,52	36 458,07
15,00	AMERICAN INTL GROUP	22 945,60	268,97
200,00	AMERIPRISE FINANCIAL	4 019,68	7 673,43
9 764,00	APACHE	239 326,95	683 577,73
5 512,00	ARCHER DANIELS	59 015,10	121 843,69
7 500,00	BEST BUY COMPANY INC	131 785,28	135 471,45
2 000,00	BOSTON BEER CL.A	20 826,72	167 813,79
215,00	CHEMTURA	185 278,55	1 884,43
11 116,00	CHEMTURA	0,00	0,00
691,00	CITADEL BROADCAST	2 601,30	5,50
1 750,00	DUN BRADSTREET	0,00	101 214,24
47,00	FAIRPOINT COMMUNICAT	0,00	0,60
600,00	Frontier Communicat.	0,00	2 388,29
250,00	GEEKNET	181 800,80	3 294,52
83 000,00	GENERAL ELECTRIC USD	1 205 759,51	1 148 950,97
125,00	IDEARC INC	2 916,26	0,32
3 000,00	KNIGHT CAPITAL GRP	122 873,37	27 407,32
1 500,00	KOREA TELECOM ADR	92 245,16	18 132,42
2 076,00	KRAFT FOODS INC A	29 709,84	59 946,25
180,00	MEDCO HEALTH	0,00	7 777,00
750,00	MERCK & CO	44 447,90	21 853,97
7 000,00	MOODY'S CORP	106 484,85	182 220,80
20 500,00	NEWMONT MINING	590 923,04	950 835,32
2 000,00	PLUM CREEK TIMBER	56 911,13	56 515,03
2 500,00	RED HAT INC	122 659,04	79 783,43
12 353,00	TEJON RANCH CO	214 608,56	233 728,50
257,00	TELEDYNE TECHN.	0,00	10 895,26
2 500,00	THE COCA COLA CY	91 785,76	135 200,94
2 000,00	THE MOSAIC CO	37 008,18	77 955,50
9 000,00	THE WALT DISNEY	193 059,08	260 856,46
2 500,00	VERIZON COMMUNICAT	78 619,38	77 522,68
18 000,00	VIZACOM INC.	828 424,99	1,39
2 000,00	WATSON PHARMACEUTIC.	64 865,86	93 274,54
398,00	WELLS FARGO & CO	61 521,81	8 477,94
3 800,00	XEROX CORP	132 679,49	23 378,92
		5 150 202,04	4 964 949,89

WARRANTS SUR ACTIONS		
8,00	AMERICAN WRT 2021	34,07
		0,00
		34,07
FRANC SUISSE		
18 000,00	CIE FIN.RICHEMONT	726 209,95
5 250	ROCHE HOLDING GENUSS	734 837,59
550	VALORA HOLDING AG	115 592,03
		1 576 639,57
		1 478 938,72
LIVRE STERLING		
9 531	ANGLO AMERICAN PLC	149 896,87
24 610	BRITISH AME TOBACCO	16 566,56
172 500	ICAP	147 059,30
9 091	KESA ELECTR	0,00
39 767	KINGFISHER PLC NEW	421 591,32
2 618	MONDI PLC	10 063,93
8 500	PEARSON PLC	76 175,74
27 701	REED ELSEVIER	255 141,04
32 000	SMITHS GROUP	481 363,18
		1 557 857,94
		2 670 037,99
SHEKEL ISRAELIEN		
47 000	ISRAEL PHOENIX ASSURANCE	137 057,93
		137 057,93
		93 710,78
		93 710,78
COURONNE NORVEGIENNE		
35 000	TOMRA SYSTEMS ASA	131 246,44
		131 246,44
		180 490,44
		180 490,44
RAND		
843,00	MONDI LTD	4 610,32
1 047,00	MPACT	-
		-
		1 497,95
		6 108,27
	TOTAL VALEURS ETRANGERES	39 842 929,50
		30 012 467,42
INSTRUMENTS NEGOCIABLES		
B.T.F		
4 800 000,00	BOLLORE 0% 12/01/12	4 795 292,62
7 000 000,00	CASINO 230112	6 992 323,98
6 630 000,00	DANONE 0% 09/01/12	6 626 465,88
7 200 000,00	ESSILOR 120112	7 197 600,80
5 500 000,00	HAVAS 160112	5 494 606,13
5 200 000,00	LVMH 0% 12/01/12	5 197 446,03
7 600 000,00	MICHELIN 0% 050112	7 595 421,65
7 500 000,00	VALLOUREC 0% 160112	7 484 152,31
6 500 000,00	VIVENDI 030112	6 495 128,65
		57 878 438,05
		57 911 608,50
	TOTAL GENERAL	182 047 109,48
		155 940 306,87

**ÉVOLUTION DES PLACEMENTS
PAR CATÉGORIES ET PAR PAYS**

	Au 7 déc. 1953		Au 31 déc. 1980		Au 31 déc. 1984		Au 31 déc. 1988	
	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%
A. ACTIONS								
I - SOCIÉTÉS FRANÇAISES								
a) Cotées	1 048	53,6	9 220	40,0	8 691	15,4	27 692	27,0
b) Non cotées	61	3,1	21	0,1	-	-	-	-
	1109	56,7	9 242	40,1	8 691	15,4	27 692	27,0
II - SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES								
Allemandes,								
Autrichiennes	-	-	75	0,3	30	-	638	0,6
Américaines	11	0,5	9 316	40,4	8 678	15,4	9 356	9,1
Anglais	8	0,4	739	3,2	282	0,5	1 088	1,1
Belges,								
Luxembourgeoises	1	0,1	-	-	-	-	205	0,2
Canadiennes	39	2,0	897	3,9	431	0,8	668	0,7
Espagnoles, Portugaises	-	-	22	0,1	59	0,1	696	0,7
Hollandaises	76	3,9	93	0,4	151	0,3	325	0,3
Israéliennes	-	-	-	-	-	-	-	-
Italiennes	-	-	262	1,1	225	0,4	739	0,7
Japonaises	-	-	-	-	756	1,3	-	-
Sud-Africaines	112	5,7	34	0,1	33	0,1	49	-
Suédoises, Norvégiennes, Finlandaises	-	-	-	-	-	-	182	0,2
Suisses	40	2,0	494	2,1	1152	2,0	1 099	1,1
Taïwanaises, Coréennes	-	-	-	-	-	-	-	-
	287	14,7	11 931	51,8	11 796	20,9	15 004	14,7
B. OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET AVEC WARRANTS								
a) Françaises	-	-	70	0,3	2 014	3,6	3 479	3,4
b) Étrangères	-	-	943	4,1	10 963	19,4	17 486	17,1
	-	-	1013	4,4	12977	23,0	20965	20,5
C. OBLIGATIONS								
a) Françaises	488	25,0	-	-	11 335	20,1	9 986	9,7
b) Diverses étrangères	-	-	9	-	428	0,8	1 759	1,7
c) Libellées en \$	-	-	57	0,2	6775	12,0	4 661	4,5
d) Japonaises	-	-	-	-	-	-	-	-
	488	25,0	66	0,3	18 539	32,8	16406	16,0
Total du portefeuille-titres	1 884	96,3	22 252	96,5	52 004	92,0	80 107	78,2
D. DISPONIBILITÉS (y compris solde des comptes débiteurs et créditeurs)	72	3,7	797	3,5	4499	8,0	22 383	21,8
TOTAL GÉNÉRAL	1 956	100,0	23 049	100,0	56 502	100,0	102 490	100,0
Valeur de l'actif net par action (compte tenu des augmentations de capital)	9,34		58,72		143,95		261,12	
DIVIDENDE NET		-		2,82		4,57		6,17
GLOBAL		-		3,70		5,32		7,26

<i>Au 31 déc. 1993</i>		<i>Au 31 déc. 2000</i>		<i>Au 31 déc. 2004</i>	
Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%
26234	34,2	57520	40,8	75884	50,71
-	-	274	0,19		
26234	34,2	57795	41,05	75884	50,71
472	0,6	1 602	1,14	1 243	0,87
474	0,6	2 061	1,46	4 303	3,00
-	-	1 322	0,94	1 705	1,20
75	0,1	1179	0,84	1 622	1,13
-	-	-	-	164	0,12
556	0,7	1 477	1,05	2 913	2,03
181	0,2	603	0,43	162	0,11
-	-	338	0,24	839	0,58
1	-	-	-	1 459	1,01
676	0,9	446	0,32	259	0,18
-	-	-	-	-	-
135	0,2	997	0,71	896	0,63
371	0,5	-	-	-	-
-	-	50	0,04	144	0,10
2941	3,8	10075	7,16	15709	10,96
9 503	12,4	2 063	1,47	1 071	0,75
15982	20,8	-	-	-	-
25 485	33,2	2 063	1,47	1 071	0,75
7 731	10,1	5 411	3,84	6451	4,50
962	1,3	14 283	10,14	-	-
638	0,8	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
9 331	12,2	19 694	13,99	6451	4,50
63 991	83,4	89 627	63,66	96 842	67,54
12742	16,6	51169	36,34	46550	32,46
76732	100,0	140796	100,0	143392	100,0
767,32		1 407,96		1 433,92	
	13,63		23,04		31,67
	16,21		28,04		

Au 31 déc. 2007		Au 31 déc. 2008		Au 31 déc. 2009	
Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%
84367	43,60	109418	73,12	69 084	40,12
84367	43,60	66279	44,29	69 084	40,12
		3534	2,36	6 350	3,69
4 815	2,49	3033	2,03	4 240	2,46
				2	
2 637	1,36	1404	0,94	062	1,20
-	-	608	0,41	3 253	1,89
90	0,05	57	0,04	74	0,04
-	-	654	0,44	3 913	2,27
-	-	658	0,44	1999	1,16
139	0,07	28	0,02	87	0,05
-	-	6947	4,64	7848	4,56
-	-				
7	-	3	-	4	-
1 056	0,55	471	0,32	749	0,44
711	0,37	1292	0,86	1495	0,87
-	-	15	0,01	18	0,01
9455	4,89	18704	12,50	32093	18,64
955	0,50	861	0,58	242	0,14
-	-	715	0,48		
955	0,50	1576	1,06	242	0,14
3 575	1,84	15048	10,05	902	0,52
-	-				
-	-				
-	-				
3 575	1,84	15048	10,05	902	0,52
98352	50,83	144746	96,73	102322	59,42
95 154	49,17	4888	3,27	69867	40,58
193506	100,00	149634	100	172 188	100
1 935,10	49,19	1496,34	0,00	1721,88	

EVOLUTION DES PLACEMENTS PAR CATEGORIES ET PAR PAYS

Au 31 déc. 2010		Au 30 déc. 2011	
Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%
69 933	39,01	53 528	32,93
69 933	39,01	53 528	32,93
4 561	2,54	6 387	3,93
5 278	2,94	4 947	3,04
3 041	1,70	2 670	1,64
2 406	1,34	1 894	1,17
88	0,05	81	0,05
1 700	0,95	1 770	1,09
1 802	1,01	930	0,57
127	0,07	94	0,06
7 573	4,22	8 598	5,29
6	-	6	-
174	0,10	180	0,11
1 018	0,57	1 479	0,91
23	0,01	18	0,01
27 797	15,50	29 054	17,87
6	-	5	-
6	-	5	-
6 196	3,46	906	0,56
1 753	0,98	1 005	0,62
7 949	4,44	1 911	1,18
105 686	58,95	84 498	51,98
73 602	41,05	78 069	48,02
179 287	100	162 567	100
1792,87		1 625,67	

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2007	2008	2009	2010	2011
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 100 000
b) Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Résultat avant amortissements et provisions	20 815 192,06	13 668 564,48	2 709 137,65	5 879 841,03	5 809 402,81
b) Résultat après amortissements et provisions	20 815 192,06	-24 517 463,90	27 226 601,59	11 978 273,00	-13 727 892,83
c) Montant des bénéfices distribués	4 018 000,00	5 537 000,00	4 866 000,00	2 992 000,00	
III. Résultat des opérations par action					
a) Résultat avant amortissements et provisions	208,15	136,68	27,09	58,79	58,09
b) Résultat après amortissements et provisions	208,15	-24,51	27,22	119,78	-137,27
c) Dividende versé à chaque action	40,18	55,37	48,66	29,92	
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, retraite , etc.)					

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

	Quantités d'actions au 31-12-2011	% du capital
Aviva Vie	55 435	55,43
Groupe AGRICA	23 125	23,12
	<hr/>	
Total	78 570	78,56

POINT 4

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

SOFRAGI
Société Française de Gestion et d'Investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)
Ordonnance du 30 janvier 2009
Capital 3.100.000 euros - 784 337 487 RCS PARIS - APE 652 E

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 24 MAI 2012

ORDRE DU JOUR

- ✓ Lecture des rapports du Conseil d'Administration et Commissaire aux Comptes ; examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2011.
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 décembre 2011 et fixation du dividende.
- ✓ Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce.
- ✓ Renouvellement de l'autorisation d'opérer en bourse sur notre propre titre.
- ✓ Pouvoir pour dépôt et formalités.

30 mai 2012 à 11h

au 37, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS